

### Des moyens supplémentaires pour l'aide juridique

**Revalorisation.** Les moyens dévolus à l'aide juridique seront revus à la hausse grâce à une revalorisation à 75 euros du “point” dû aux avocats pro Deo dans le cadre de la nouvelle aide juridique pour l'année judiciaire 2016-2017, a annoncé le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). La justice reçoit 16,5 millions d'euros *“étant donné que le nouveau fonds pour l'aide juridique n'est pas encore suffisamment alimenté en vue de couvrir les besoins de Salduz-bis”*, ajoute-t-il. L'Ordre des barreaux francophone et germanophone de Belgique (avocats.be) s'en est réjoui samedi. *“C'est l'aboutissement d'un long combat pour améliorer l'accès à la justice des plus démunis.”* Pour [avocats.be](http://avocats.be), cette revalorisation des rémunérations des avocats qui se dévouent pour l'aide juridique est une vraie reconnaissance de leur travail.